

## *L'intégration est-elle possible?*

La situation des Arabes et des musulmans en France

Zsuzsa KIS  
Université de Szeged

### *Introduction*

Le but de cet article est de présenter le mode de vie et les intégrations possibles des arabes, des musulmans et des maghrébins vivants en France, et également les difficultés provenant des différences culturelles entre ces peuples et les européens. Avant tout il est nécessaire de définir la différence entre « arabe », « musulman » et « maghrébin ». Le terme « d'arabe » renvoie au peuple, tandis que le terme « musulman » signifie l'appartenance à la religion musulmane. « Maghrébin » est le nom des arabes vivants en Afrique du Nord, notamment les habitants du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie. Ces pays étaient colonisés par la France jusqu'à 1956, 1962, d'où leur relation ambiguë avec la France.

Etant donné qu'une loi de 1872 interdit en France toutes les questions concernant l'appartenance ethnique ou religieuse lors des recensements de la population, le nombre des musulmans et des arabes vivants en France n'est qu'une estimation. Ce chiffre varie souvent et peut être aussi contradictoire, car on a confondu fréquemment les données sur les musulmans avec ceux des arabes ou tout simplement avec ceux des immigrés. C'est ainsi qu'est né l'idée qu'en France vit cinq millions de musulmans et /ou d'arabes. Pour avoir une estimation plus proche de la réalité il faut mener une grande enquête sur les affiliations et les pratiques religieuses des Français. Il n'y a eu jusqu'ici que trois études statistiques publiées sur ce sujet : une en 1927, une autre en 1942 et la dernière en 1986, menée par Michèle Tribalat, démographe de l'Institut National des Études Démographiques (INED). A cela s'ajoute une autre enquête de Michèle Tribalat, « Famille », de 1999 dans laquelle la démographe a introduit une question sur le pays d'origine des parents. On a pu ainsi disposer, pour la première fois, de données précises sur trois générations. D'après ces études, contrairement aux données officielles, il n'y aurait que « 3,7 millions de personnes susceptibles d'être musulmans » et « un tiers d'entre elles ont moins de 18 ans ». <sup>1</sup> Cela semble être logique, car le plus grand flux migratoire d'Afrique du Nord a eu lieu après la Seconde Guerre Mondiale, notamment entre 1945 et 1975. La France a eu besoin des travailleurs après la guerre, ce qui a encouragé l'immigration des maghrébins. Après l'indépendance du Maroc en 1956 et de

---

<sup>1</sup> Charles Gilbert, Lahouri Besma, "3,7 millions de musulmans en France; Les vrais chiffres", *L'Express*, le 4 décembre 2003.

la Tunisie en 1962. plus d'un million de pieds noirs et de harkis a été obligé d'immigrer en France.

### *I. Les différences culturelles entre les deux cultures*

Les deux cultures, c'est-à-dire la culture musulmane et la culture européenne ont des normes, des valeurs très différentes, ce qui vient des traditions de ces deux religions en question. La culture européenne est basée sur les valeurs de la religion judéo-chrétienne. La société française est individualiste, et laïque. La séparation de l'Église et de l'État a été déclarée par la loi de 1905. L'attitude de la société envers la religion a beaucoup changé, mais bien évidemment la composition de la société a changé également. Aujourd'hui la religion musulmane est devenue la deuxième religion la plus importante en France, pourtant elle n'est pas conforme à la loi de 1905. Cela pose de nombreuses difficultés en France. Le renforcement de la religion musulmane, et l'intensité de leurs demandes envers l'État français se fait sentir de plus en plus.

L'une des questions opposantes l'État et les musulmans est la construction des mosquées, car depuis 1905 l'État ne fait plus construire d'églises. Les musulmans « disposent d'environ 1 500 lieux de culte, en majorité de simples salles de prière (...). Une dizaine d'entre elles, seulement, peuvent accueillir plus d'un millier de personnes. »<sup>2</sup> Le fait que les musulmans veulent construire des mosquées en France, est interprété par chacun des parties concernées de différente manière. Les politiques françaises y voient le renforcement de l'islamisme, tandis que les intellectuels musulmans l'expliquent comme la volonté de l'établissement et de l'intégration des musulmans en France.

La majorité des mosquées est financé par l'Arabie Saoudite, qui a financé entre autre la mosquée d'Evry, et la plus grande partie de la construction des mosquées de Lyon et de Mantes<sup>3</sup>. Mais l'administration française craint une influence saoudite trop importante et cette peur semble être justifiée si l'on pense à l'attitude de l'Arabie Saoudite envers les pays européennes.

Une autre demande des musulmans envers l'État français est la formation d'imams en France, car la France n'a pratiquement pas d'instituts pour la formation des imams. Selon les musulmans il serait nécessaire que ce travail soit faite par des personnes connaissant bien les valeurs républicaines, pour aider l'intégration, car le rôle de l'imam n'est pas seulement religieux, mais également pédagogique. Et de ce point de vue aussi la France aurait l'intérêt de former des personnes qu'il peut ensuite contrôler. Mais cette procédure serait également contraire avec la loi de 1905. Les imams viennent pour la plupart du Maroc, du Sénégal ou du Liban, et parfois ils parlent à peine le français. « Ils n'ont pas de contrat de travail et leur carte de séjours n'est valable qu'un an. (...) Pour l'heure, il n'existe en France qu'un centre de formation d'imams. Il dépend de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), que certains estiment trop proches des Frères

<sup>2</sup> Festraets Marion, « Mosquées; Les fidèles manquent de place », *L'Express*, le 14 décembre, 2000.

<sup>3</sup> Fesraets, Marion, « Mosquées; Les fidèles manquent de place », *L'Express*, le 14 décembre 2000.

musulmans, mouvement de réislamisation d'origine égyptienne.»<sup>4</sup> Ces guides religieux, souvent radicaux, qui, contrairement aux lois françaises, vivent en polygamie et prêchent la soumission totale de la femme à l'homme, empêchent plutôt l'intégration des musulmans de France, qu'ils ne la servent. C'est ainsi, que les années passées de nombreux prédicateurs musulmans ont été expulsés de France, comme c'est le cas de l'imam de Vénissieux, Abdelkader Bouziane, partisan de la lapidation des femmes en cas d'adultère et adepte de la polygamie.

Selon un sondage paru dans *Le Point*, 62% des Français interrogés estiment que les valeurs islamiques ne sont pas compatibles avec celles de la République<sup>5</sup>. Pourtant, dans ce même sondage près d'un Français sur deux est favorable à la construction de mosquées dans les grandes villes (ils étaient 43% dans une enquête *IPSOS-Le Figaro* de mai 2000). Et le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers hors l'Union Européenne serait accordé à 61%. Ces données prouvent une ouverture des Français face à l'islam.

Bien sûr la relation des musulmans, face à l'islam change également au cours des années, et la différence entre les générations est perceptible. Mais cette attitude face à la religion diffère aussi selon les pays d'origine. Selon une étude de Michèle Tribalat, paru dans le bulletin mensuel d'information de l'INED : « la plus grande pratique régulière est celle des Mandés d'Afrique Noire (65%). (...) Les immigrés d'Algérie sont les moins pratiquants. Leurs enfants nés en France (âgés de 20-29 ans) montrent une indifférence religieuse égale à celle des autres Français du même âge : non croyants et non pratiquants y sont aussi nombreux (près de 70% des hommes et 60% des femmes) et la fréquentation des lieux du culte est rarissime. Dans ce cadre, leur attachement au respect du ramadan et des interdits alimentaires (environ deux tiers des jeunes d'origine algérienne déclarent jeûner pour le ramadan et ne pas manger de porc ; la moitié déclare ne pas boire de l'alcool) reflète plus une fidélité aux origines et aux parents qu'une assiduité religieuse.»<sup>6</sup>

## II. La famille

La famille musulmane est basée sur l'autorité du père de famille, mais ce sont les femmes qui sont les plus subordonnées au père, puis au mari. Les inégalités entre les deux sexes se font encore de nos jours sentir. Les femmes musulmanes portent même en France souvent un foulard, cachant leurs cheveux. La famille entière veille sur la virginité des jeunes filles, et les mariages arrangés persistent.

Une des particularités de la religion musulmane est la polygamie, interdit par le droit français, pourtant pratiqué, bien qu'en un nombre relativement restreint de fidèles. Selon une étude de Michèle Tribalat : « l'existence des ménages polygames ne s'observe en France que parmi les Mandés qui représentent un peu moins du quart de la population

<sup>4</sup> Fesraets, Marion, « Mosquées; Les fidèles manquent de place », *L'Express*, le 14 décembre 2000.

<sup>5</sup> Sondage *IPSOS-LCI-Le Point*: « Islam, inquiétude des Français », *Le Point*, n. 1627, le 21 novembre 2003, p. 72.

<sup>6</sup> Michèle Tribalat, *Population et société*, n. 300, avril 1995, p. 4. [www.ined.fr/publication/popetsoc/-pes300/pes300.pdf](http://www.ined.fr/publication/popetsoc/-pes300/pes300.pdf) (le juin 2004)

venue d'Afrique Noire. »<sup>7</sup> Mais il est extrêmement difficile de connaître avec précision le nombre des familles polygames. « La Direction des populations et des migrants du ministère des Affaires Sociales avance prudemment quelques évaluations : entre 8000 et 15 000 ménages pratiqueraient la polygamie en France. Au cabinet du ministre de l'Intérieur, on estime qu'ils seraient entre 10 000 et 20 000. »<sup>8</sup> Les familles polygames vivent dans des HLM surchargées, dans des conditions misérables, surtout en Ile de France, notamment en Seine-Saint-Denis, dans les Yvelines et dans quelques arrondissements parisiens; mais également dans les quartiers périphériques de Marseille, Lyon et en Normandie.

Mais la polygamie n'est pratiquée que par une partie mineure des musulmans vivants en France, et le mariage monogame présente une évolution. Selon une étude de Michèle Tribalat : « les pratiques matrimoniales traditionnelles et notamment celle du mariage préférentiel dans la parenté subissent une déstructuration importante dans les populations originaires d'Algérie et du Maroc. Elles restent au contraire vivaces chez les jeunes des familles turques en partie scolarisés en France. (...) [Les unions mixtes] sont loin d'être exceptionnelles chez les jeunes des familles originaires d'Algérie ou du Maroc et progressent avec la génération née en France : la moitié des garçons et le quart des filles d'origine algérienne vivent avec leur conjoint français, né de deux parents nés en France. Cependant, la pression sociale et familiale s'exerce encore fortement, surtout sur les jeunes filles, notamment celles d'origine algérienne : les femmes qui ne vivent pas en couple mais ont un "petit ami" choisissent encore, dans deux cas sur trois, un jeune homme de même origine, soit né en Algérie, soit né en France de parent(s) né(s) en Algérie. Une résistance au modèle familial traditionnel cumulée à des difficultés d'insertion professionnelle se traduisent par un retard important à la mise en couple. »<sup>9</sup>

### III. La formation

L'école française est depuis 1887 obligatoire, gratuite et laïque. Les élèves musulmans fréquentent pour la plupart des écoles françaises, car une seule école musulmane a été créée, en 2003. Les échecs scolaires sont fréquents, car les difficultés langagières s'associent souvent avec le manque des conditions adéquates pour le travail scolaire, c'est-à-dire appartement surchargé et bruyant, manque de bureau pour écrire tranquillement et/ou l'incapacité des parents à aider l'enfant dans l'apprentissage.

<sup>7</sup> Michèle Tribalat, *Population et société*, n. 300, avril 1995, p. 3. [www.ined.fr/publication/pop-etsoc-/pes300/pes300.pdf](http://www.ined.fr/publication/pop-etsoc-/pes300/pes300.pdf)

<sup>8</sup> Lahouri Besma, « Polygamie; Cet interdit qui a droit de cité », *L'Express*, le 15 janvier 2004.

<sup>9</sup> Michèle Tribalat, *Population et société*, n. 300, avril 1995, p. 3. [www.ined.fr/publication/pop-etsoc-/pes300/pes300.pdf](http://www.ined.fr/publication/pop-etsoc-/pes300/pes300.pdf) (le 10 juin 2004)

Selon l'enquête de Michèle Tribalat : « les performances scolaires de[s] filles ne sont que légèrement supérieures à celles des garçons. Elles font moins bien en moyenne que les filles d'ouvriers en France (52% des filles âgées de 25-29 ans ont suivi une filière technique courte contre 32%), alors que leurs frères sont proches des autres enfants ouvriers (55%).<sup>10</sup>

Les valeurs laïques, apprises à l'école sont souvent contradictoires à celles de la famille, provenant de la religion et des traditions; et cela peut mener aux diverses confrontations chez les jeunes. C'est pour cette raison qu'il arrive que les jeunes musulmans refusent d'assister aux cours de biologie, philosophie ou encore d'éducation physique, en faisant référence à l'islam.

Cette opposition entre les valeurs laïques de l'école et la religion musulmane s'est faite également sentir dans l'affaire du voile. Dans certaines écoles sur l'influence croissant du radicalisme, de plus en plus de jeunes filles musulmanes ont commencé à porter le voile et ont refusé de l'enlever même après des demandes explicites des enseignants et du directeur. Ainsi, pour interdire le port de signes religieux dans les écoles publiques, l'Assemblée Nationale a adopté une loi, qui a fait beaucoup de bruits. « La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, interdit expressément le port "dans les écoles, les collèges et les lycées publics, [...] de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse." »<sup>11</sup>

L'enseignement peut, ou pourrait aider les jeunes musulmans à s'intégrer dans la société française, car c'est justement à l'école qu'ils ont l'occasion de connaître le mieux la culture française, bien que le niveau des écoles des banlieux est nettement inférieur à celui des autres quartiers. De plus, un jeune se laisse toujours influencer d'avantage par ses amis que par l'école.

#### *V. La vie dans les banlieux*

Les arabes et les musulmans vivent dans la plupart du temps dans les HLM des banlieux des grandes villes, car dans les années '60 quand le grand flux migratoire est arrivé en France, le gouvernement a fait construire des « habitations à loyer modéré » pour pouvoir héberger un grand nombre de travailleurs. Mais ces HLM se sont depuis détériorés, ainsi les personnes y vivent dans des conditions misérables, dans des appartements encombrés- surtout s'il s'agit d'une famille polygame.

La deuxième génération, née déjà en France, a la nationalité française, pourtant même la quatrième génération est constamment confrontée au mépris de la société dû à son origine ethnique.

---

<sup>10</sup> Michèle Tribalat, *Population et société*, n. 300, avril 1995, p. 4. [www.ined.fr/publication/popetsoc/-pes300/pes300.pdf](http://www.ined.fr/publication/popetsoc/-pes300/pes300.pdf) (le 10 juin 2004)

<sup>11</sup> <http://education.assemblee-nationale.fr/site-jeunes/laicite/fiche-dates/fiche-2004/fiche.asp>, (le 10 mai 2005)

Comme les personnes des banlieues sont coupées du reste de la société, et l'intégration est de ce fait très difficile, les jeunes délaissent souvent l'école et préfèrent de « s'intégrer » dans leur milieu. C'est ainsi que de nombreux gangs se forment, où les jeunes créent leurs propres lois, proche de l'islam, mais dans une interprétation radicale, qui engendre une agressivité extrême.

Les actes antisémites commis dans les années passées ont été dans la majorité accomplis non par des néonazis, les personnes arrêtées ont été des jeunes islamistes des cités. Selon la communauté juive de France le nombre des actions antisémites a augmenté sensiblement depuis le début de l'Intifada palestinien. L'influence des prédicateurs radicaux, l'éloignement de la société et aussi le désespoir dû au chômage, dont le taux est très élevé dans ces quartiers provoquent dans ces jeunes une grande haine et xénophobie.

## *VI. Le travail*

La majorité des arabes et des musulmans occupe des emplois physiques, non qualifiés et peu valorisants. Pendant les Trente Glorieuses la France avait besoin de beaucoup de travailleurs, c'est pourquoi elle a encouragé une immigration forte venue du Maghreb. Il est valable même jusqu'à notre jour que la plus grande partie des personnes originaires du Maghreb travaille dans l'agriculture, la restauration et le bâtiment.

Le travail peut devenir un lieu de conflit de civilisations, comme c'est le cas par exemple du boucher musulman devant travailler avec de la viande de porc. A cela s'ajoute le cas de ceux qui font leurs prières obligatoires pendant le temps du travail, ou ceux qui demandent des nourritures « hallal »<sup>12</sup> à la cantine. Durant le ramadan les accidents du travail sont plus fréquents, car les travailleurs sont plus affaiblis. Pendant cette période la durée du travail est plus courte dans les pays musulmans, mais il est impossible de prendre en considération cela dans un lieu de travail français.

Le taux de chômage est nettement plus élevé parmi les arabes et les musulmans, et « la situation ne s'améliore pas avec l'âge comme elle le devrait, surtout chez les personnes d'origine algérienne. A 35-39 ans, entre un quart et un tiers des hommes d'origine algérienne étaient encore chômeurs en 1999, soit de 3,5 à 5 fois plus que ceux d'origine française. »<sup>13</sup> L'insertion professionnelle des jeunes filles musulmanes est légèrement mieux que celle des garçons.

## *Conclusion*

La question musulmane est très importante pour tous les partis politiques et divise la société française, car elle représente une force majeure lors des élections. La coexistence de ces deux cultures tellement différentes engendre des conflits, et il faut bien

<sup>12</sup> hallal: préparé selon les prescriptions musulmanes

<sup>13</sup> Gilbert Charles, Besma Lahouri, « On a sorti d'un chapeau 5 millions de musulmans », entretien avec Michèle Tribalat, *L'Express*, le 4 décembre 2003.

---

naturellement après de nombreux compromis encore des compromis. Il est bien évidemment extrêmement difficile de traiter la question objectivement et de trouver des solutions acceptables pour les deux côtés. L'intégration est un processus long, qui ne signifie pas assimilation. Le peuple intégré garde ses traditions, qu'il garde avec lui dans le pays d'accueil. La base et également la condition d'une intégration réussie, efficace, est la tolérance, l'ouverture d'esprit et le compromis.